



EPREUVE DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE D'ACCES AU GRADE EXCEPTIONNEL DU CORPS DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS

	Coefficient	Durées
I - Epreuve écrite :		
1° Rédaction d'une note technique à caractère professionnel portant sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par la collectivité	2	3H
I - Epreuve orale :		
2° Entretien avec le jury ayant pour base un dossier déposé par le candidat, à l'occasion de son inscription, contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestations, formations et expériences professionnelles réalisées.	3	30 mn

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.

**TECHNICIEN DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE DES AERONEFS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Catégorie B

Fonctions :

- Chef d'équipe
- Chef de manœuvre
- Instructeur
- Encadrement et direction

